



Toute Personne Physique de plus de 18 ans et de moins de 70 ans, hors « US PERSON » au sens large de la réglementation FATCA, ayant un besoin de retraite supplémentaire.



Vision Retraite Premium II est un contrat de retraite individuelle de type PER individuel sans disponibilité de l'épargne sauf cas de rachats exceptionnels.

Avantages

- Frais sur versement réduit
- Trois modes de gestion financière
- Frais d'arbitrages offerts
- Garantie Plancher

Versements

- Versements programmés : minimum mensuel de 125 € mois ou 375 €/trimestre, 750 €/semestre, 1 500 €/an.
- Périodicité de versement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- Prélèvement automatique possible (obligatoire pour la périodicité mensuelle).
- Possibilité d'effectuer des versements libres : minimum 750 € par prélèvement unique ou chèque.

Garantie de prévoyance obligatoire

- Garantie plancher obligatoire (inclus au contrat - sans formalité médicale) : incluse jusqu'à 75 ans.
- Plafonnée à un KSR de 300 000 €.

Gestion financière

Supports financiers :

- actif en Euro La Mondiale Retraite supplémentaire avec PB annuelle discrétionnaire;
- une gamme de 30 unités de compte;
- une gamme structurée Néo life sur 25 échéances.

3 modes de gestion

- **Gestion pilotée par âge** : l'adhérent sélectionne, en fonction de son profil de risque, l'un des profils d'investissement de la Gestion par Horizon ou de la Gestion Évolutive Retraite.

Pour ce mode de gestion, la répartition des versements entre les différents supports financiers du contrat est optimisée selon une grille prédéfinie, en fonction de la durée restante jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

Les profils d'investissement de la Gestion par Horizon comportent obligatoirement une proportion d'investissement en actifs non cotés.

Les profils d'investissement proposés de la Gestion par Horizon sont :

- Prudent Horizon Retraite
- Équilibre Horizon Retraite
- Dynamique Horizon Retraite
- Offensif Horizon Retraite

Les profils d'investissement proposés pour la Gestion Évolutive Retraite sont :

- Gestion Évolutive Prudente
- Gestion Évolutive Modérée
- Gestion Évolutive Équilibrée
- Gestion Évolutive Dynamique



- **Gestion Retraite Libre** : l'adhérent répartit librement, à la souscription et en cours de vie du contrat, son épargne entre l'actif en euros, et/ou les unités de compte figurant dans l'annexe financière de la présente notice.

À tout moment, l'adhérent peut modifier par des arbitrages la répartition de son épargne entre l'actif en euros et/ou les unités de compte.

Option

- L'adhérent peut également mettre en place une option Investissement Progressif et/ou une option Dynamisation des plus-values.

Caractéristiques techniques

Durée Viagère

Disponibilité de l'épargne

- Rachat en phase de constitution : Non
- Rachats exceptionnels : Oui
- Résidence principale : Oui
- Table de mortalité : table de mortalité en vigueur à la liquidation
- Taux technique en phase de constitution et restitution : 0 % brut

Choix irrévocable de la rente à l'adhésion sur C1 (et/ou C2) choix également possible en cours d'adhésion.

2/2



- **Assureur** : La Mondiale Retraite supplémentaire
- **Réseau de distribution** : Prédicis, CapFinances
- **Commercialisation** : Métropole et DROM
- **Cotisation annuelle**